



Date de création : 15 décembre 2018

## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

Auteurs : V. Dalmeyda et E. Joyeux

Pages : 1/

# Assemblée Générale de l'ANSTIA 2018

Date : 12 décembre 2018, à 9h30

Lieu : Conservatoire National des Arts et Métiers, Paris

## L'ordre du jour est le suivant

1. Bilan moral.
2. Bilan financier.
3. Fixation des montants des cotisations et budget 2019
4. Mise à jour des statuts.
5. Création d'une charte ANSTIA comme règlement intérieur
6. Élection au CA des 3 postes à renouveler
7. Actions à mettre en place et constitution des cercles de travail.
8. Questions diverses.

## Feuille de présence

Les feuilles d'émargements sont jointes en annexe. Elles présentent la signature des présentes ainsi que les procurations reçues et admissibles soit **327** adhérents présents ou représentés sur un total de 748 adhérents à jour de leur cotisation.

Le quorum (25% des adhérents) est atteint.

## Procès-verbal

### 1. Bilan Moral

La présidente **Sandrine Karam** ouvre la séance par la présentation du bilan moral. Elle rappelle que l'an passé, elle a souhaité mettre en place un séminaire réunissant tous les membres du CA, nécessaire pour une meilleure cohésion d'équipe, pour se rencontrer physiquement et non pas uniquement par visioconférence. A ce séminaire ont aussi été conviés des membres actifs fortement impliqués depuis des années comme **Philippe Crave** qui a piloté la réalisation du festival, **Christian Allio** qui a beaucoup travaillé sur les journées audiovisuelles.

L'idée était de ne pas limiter ce séminaire au CA mais faire émerger des idées et de co-construire. Durant ce séminaire, nous avons établi un règlement intérieur que nous avons préféré appeler « charte » pour présenter des valeurs communes.

#### Actions de communications :

**Lydie Rollin-Jenouvrier** présente les actions de communication externe, le site web, les réseaux sociaux. Depuis trois ans, nous faisons évoluer le site web. De nouveaux outils ont été mis en place qui peuvent en partie expliquer parfois la lenteur du site. L'abonnement d'hébergement est limité. Il sera nécessaire de le faire évoluer. Nous sommes présents sur les réseaux sociaux. Le compte twitter fonctionne extrêmement bien. Le compte Facebook a trouvé son public. Il a été animé par **Samir Bargaoui** et **Audrey Rozowykwiat** qui ont beaucoup œuvré tout au long de cette année pour diffuser des informations sur nos différents cœurs de métier. Un compte YouTube a été créé pour valoriser différemment nos vidéos sur le web. En effet on a remarqué que l'ANSTIA « POD », qui malgré le fait d'être est un très bon outil, a un usage un petit peu trop complexe et voit donc sa fréquentation en baisse. Il faudra par conséquent trouver une complémentarité entre ces 2 outils. L'ANSTIA a été présent sur de nouveaux événements comme le MoodleMoot où nous avons un stand.

Pour la communication interne, il a été décidé que la liste de diffusion serait modérée. La diffusion des messages n'est pas instantanée. **Eric Castex**, **Sophie Guichard** ou **Vincent Dalmeyda**

Date de création : 15 décembre 2018

## Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2018

Auteurs : Vincent Dalmeida et Eloïse Joyeux

Pages : 2/

doivent valider leur envoi. Les usages évoluent. Le nombre de message sur les forums du site sont en baisse.

La difficulté majeure sur le site cette année a été la mise à jour des formulaires d'inscription qui n'ont pas pu être refondus aussi rapidement que voulu, particulièrement suite à la disparition de comptes de certains collègues de notre base de données. Pour autant, le nombre de visiteurs uniques a été multiplié par 4 cette année. L'année dernière, il était à un peu plus de 2 400. En 2018, il a augmenté de 82 %. Ces visites viennent de partout dans le monde, ce qui est vraiment un point positif. De même, le nombre de tweet est 2 fois plus important en l'espace de trois ans, tout comme le nombre d'abonnés au compte Twitter. La difficulté d'avoir tous ces réseaux, c'est qu'il faut les animer. Le CA lance un appel aux adhérents volontaires qui ont envie de s'impliquer dans l'animation de ces réseaux.

### Actions de formation :

**Pierre Tassart** a géré leur organisation qui sont des actions « phares » de notre association pour réfléchir sur les compétences et apporter des connaissances. Il est important de connaître les besoins de chacun sur le terrain pour construire une offre cohérente. Comme pour la commission « communication » nous proposons de changer le fonctionnement en proposant des cercles de discussion avec l'idée que les besoins remontent des adhérents. Jusqu'à présent, il fallait faire des propositions par mail à **Pierre Tassart**. L'idée est de discuter via des cercles qui seront présentés dans les ateliers. L'outil « community.ANSTIA » est fait pour un dialogue continu, pour mutualiser nos ressources internes. **Sandrine Karam** cite la formation proposée à titre gratuit par **Yann Bergheaud** sur le droit du e-learning. Elle cite également celles organisées durant 2018 : l'organisation de tournage, le Pédagolab, les journées thématiques audiovisuelles. Les autres sont consultables sur le site comme celles programmées en 2019. Créativité, AfterEffect niveau 1, formation en collaboration avec l'AMUE qui permet à nos adhérents d'accéder à un catalogue de formations comme le média training.

### Actions récurrentes :

Nous avons organisé le Pédagolab par **le groupe des ingénieurs pédagogiques** (Yann Amri et Eloïse Joyeux notamment) , qui s'est déroulé à Poitiers et a regroupé près de 90 ingénieurs pédagogiques.

Autre action, celle des journées thématiques audiovisuelle organisée à Rennes, au CREA par **Christian Allio** avec **Samir Bagaoui**. A noter une forte augmentation du nombre de participants cette année 138 inscrits avec 23 constructeurs. Les journées commencent à avoir une notoriété au niveau national. Cette année **Philippe Crave** a proposé d'organiser le premier festival du film ANSTIA à la suite de cette AG.

### Partenariats :

Autre première, le partenariat avec le MoodleMoot sur lequel les membres de l'association ont beaucoup partagé avec un grand nombre de collègues sur le stand mais aussi le soir de manière informelle lors de l'organisation d'un apéritif pour les adhérents. L'idée était de développer la notoriété de l'ANSTIA.

Nous avons continué notre engagement sur le Mooc *Se former pour enseigner dans le supérieur*. Le projet est mené par **Yann Amri** et une partie du groupe des ingénieurs pédagogiques (**Florie Brangé, Paula Caterino, Laurent Gensbittel, Saida Mraïhi**). Il s'est déroulé du 17 novembre au 3 février.

**Eric Castex** a continué le partenariat AMUE qu'il avait initié. Cette année, il s'agissait de la mise en place de formations initiales AMUE et de proposer un catalogue AMUE pour lesquelles les adhérents peuvent participer. Certaines ont été animées par des membres de l'ANSTIA.

Partenariat avec la MIPNES, l'ANSTIA a participé à l'université d'été en tant que membre du comité de pilotage de ces journées ainsi que celles sur la FTLV. Nous avons aussi participé à l'organisation d'une journée inter-association. **Yann Bergheaud** a initié ce partenariat avec la CSISER et le CUME pour organiser une journée le 8 novembre, ici même à Paris sur l'intelligence artificielle. Il y a eu 80

Date de création : 15 décembre 2018

## Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2018

Auteurs : Vincent Dalmeida et Eloïse Joyeux

Pages : 3/

personnes présentes. A l'occasion du Satis à Paris, **Samir Bagaoui** a organisé un apéro ANSTIA pour se retrouver de manière informelle et échanger avec les participants. Contrairement à ce qui était attendu, seuls des parisiens ont participé. Il est donc proposé que des bonnes volontés mettent en place ce genre d'échanges ailleurs en France.

L'ANSTIA via **Sophie Guichard**, a été sollicité par l'ENS Lyon à l'occasion d'une enquête sur les transformations et les améliorations pédagogiques dans l'enseignement supérieur, pour la rédaction du questionnaire qui va être lancé prochainement. La MIPNES nous a sollicités pour relayer leur enquête sur les profils des ingénieurs pédagogiques. **Philippe Lalle** nous fera l'honneur de présenter les premiers résultats lors d'une conférence durant la deuxième journée ANSTIA (13/12/18) avec un échange avec la salle.

La MIPNES nous a également conviés à un groupe de travail sur une enquête sur les services d'appui à la pédagogie, ce qui justifie le choix de cette thématique pour les journées 2018.

**Le bilan moral est approuvé à l'unanimité.**

## 2. Bilan financier 2018

**Sophie Guichard** la trésorière présente le bilan financier. Elle tient à disposition l'intégralité des comptes pour ceux qui souhaiteraient plus de détails. En 2018, nous étions 747 adhérents (711 l'an passé) répartis dans 96 établissements (soit 12 de plus que l'an passé). Les adhésions représentent 34 870 € (à comparer à 28 635 € en 2017).

RECETTES	
Adhésions 2018	34 870,00 €
Mission - MOOC	1 243,20 €
JT AV	6 000,00 €
Pedagolab	2 905,02 €

DEPENSES	
Assurance	694,31 €
Frais AG	4 330,16 €
Frais bancaires	118,36 €
Frais de communication	14 184,51 €
Frais déplacement CA	4 464,87 €
JT AV	8 494,84 €
Mission / journée d'étude	2 457,64 €
Pedagolab	6 713,29 €
Salaire / formation	2 783,10 €

<b>Total</b>	<b>45 018,22 €</b>
--------------	--------------------

<b>Total</b>	<b>44 241,08 €</b>
--------------	--------------------

Elle rappelle que nous ne recevons plus aucune subvention du Ministère sauf pour le Mooc « Former et Enseigner dans le supérieur ». A noter que le poste de dépense en communication est assez élevé cette année, il représente un tiers de la somme présentée, utilisé pour la refonte du site web suite aux problèmes de disparitions de comptes d'adhérents de notre base de données. De plus nous ne sommes pas satisfaits de cette modification. Nous avons rencontré beaucoup de problèmes, nous obligeant à un surplus de travail.

Nous avons une trésorerie particulièrement conséquente pour une association puisqu'en plus de la somme sur le compte courant, nous disposons d'un livret A associatif qui est au maximum de ce qu'il peut contenir, c'est-à-dire près de 76 500 € suite aux reliquats des années précédentes. Nous n'y avons pas touché cette année puisque notre budget était équilibré. Lors du premier rendez-vous que la trésorière a eu avec la banque, la chargée de clientèle lui a signalé qu'il n'est pas normal pour

une association, d'avoir autant « d'argent de côté », puisqu'une association n'est pas censée faire de bénéfices. Des propositions seront faites dans le budget prévisionnel de manière à petit à petit, essayer de dépenser cette épargne sur des actions qui seront utiles à l'association et qui ne généreront pas de déficit structurel. De ce fait, actuellement, nous ne pouvons pas demander de subvention publique.

Lors des questions ou remarques de l'assemblée, **Jean-Philippe Letourneur** suggère de relancer une convention sur les formations de l'INA qui sont assez chères, ce qui est possible au vu de notre trésorerie.

### **Le bilan financier est approuvé à l'unanimité**

## **3. Budget et Stratégie 2019**

Le budget proposé au niveau des recettes repose sur l'hypothèse d'un nombre d'adhérents stable. Or il est probable que comme en 2018, il progressera. Au vu de la trésorerie, il est évident que le tarif des cotisations restera stable. Comme l'an passé, il y a une différence entre le tarif d'adhésion par bon de commande et celui par chèque pour une adhésion à titre individuel. Pour rappel, ils sont de :

- Cotisation du service comprenant jusqu'à 5 personnes : 350 €
  - 80€ pour individuel dans un service
  - Supplément par personne pour le 6<sup>e</sup> et au-delà de 6 : 10 €
- Cotisation à titre individuel : 15 € règlement par chèque individuel uniquement
- Cotisation à titre professionnel d'une personne extérieure à l'enseignement supérieur français : 70€ (nous ne souhaitons pas être trop attractif).

et pour les individuels et/ou hors ESR il s'élève à 15€ avec paiement par chèque personnel uniquement.

Actuellement, nous recevons des demandes d'adhésion de gens hors ESR il y a beaucoup de personnels maintenant en audiovisuel et ingénierie pédagogique, par exemple dans les campus d'entreprises, qui se sont rapprochés de nous qui nous demandent s'il leur est possible d'adhérer. C'est un débat à avoir en 2019.

**Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2018****Budget prévisionnel 2019**

RECETTES	
Adhésions 2018	35 000,00 €
Mission - MOOC	1 000,00 €
JT AV	6 000,00 €
Pedagolab	3 000,00 €

DEPENSES	
Assurance	700,00 €
Frais AG	8 000,00 €
Frais bancaires	200,00 €
Frais de communication	25 000,00 €
Frais déplacement CA	5 000,00 €
JT AV	10 000,00 €
Mission / journée d'étude	4 000,00 €
Pedagolab	7 000,00 €
Salaire / formation	9 000,00 €

<b>Total</b>	<b>45 000,00 €</b>
--------------	--------------------

<b>Total</b>	<b>68 900,00 €</b>
--------------	--------------------



Les recettes liées aux événements sont supposées être équivalentes à 2018. Le CA n'a pas encore décidé si le festival se fera chaque année ou bien en alternance une année sur deux avec les journées thématiques audiovisuelle ou pas.

La présidente **Sandrine Karam** lance un appel à l'assemblée pour recueillir des propositions d'événements : il faut les transmettre au CA via [contact@anstia.fr](mailto:contact@anstia.fr).

**Sophie Guichard** rappelle qu'il faudra investir sur des outils pour que les membres bénévoles ne passent trop de temps dans la gestion des adhésions ou la communication (outils de gestion d'association, outils de mailing...) puisque notre association se rapproche des 800 adhérents. Nous avons besoin d'outils fiables. Le budget présente un déséquilibre volontaire des dépenses de 24 000 euros, ce qui commencerait à réduire la trésorerie. Les frais bancaires devraient augmenter légèrement en changeant de contrat afin de bénéficier d'une carte bancaire. Le budget 2019 est présenté avec un déficit délibéré, mais qui n'est en aucun cas un déficit structurel.

**Christian Mathieu** de l'université Paris 8 demande s'il ne serait pas judicieux d'organiser des journées de formation à la réalisation de Mooc, qui seraient plus centrées sur la technique que sur la pédagogie.

**Lydie Rollin-Jenouvrier** répond que sur deux années consécutives, l'ANSTIA a organisé une formation sur la vidéo pédagogique, sur tous ses angles, où ont été abordés le Mooc et sa conception jusqu'à la diffusion. Elle propose de mettre en ligne le support de formation à disposition de la communauté.

**Willy Mongon Edo'o** de l'université Paris-Nanterre demande si la transformation annoncée du compte personnel d'activité pourrait être une source de recettes pour l'association ?

**Eric Castex** répond que ce n'est pas possible car l'ANSTIA n'est pas un organisme de formation.

**Nicolas Ferran** de l'université de Grenoble s'inquiète de la stratégie proposée de dépenser en 3 ans

Date de création : 15 décembre 2018

## Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2018

Auteurs : Vincent Dalmeida et Eloïse Joyeux

Pages : 6/

la trésorerie. Il demande au CA sa vision de budget sur plusieurs années.

**Sandrine Karam** répond en retournant la question : Que fait-on des 75 000€ ? Si demain l'association disparaissait que deviendrait cet argent ? Dépenser 25 000€ ne veut pas dire que le CA ne va pas aller chercher des subventions. On a trois ans pour établir une stratégie et aller dans une dynamique qui est d'organiser de nouvelles actions comme le festival ou de nouvelles formations.

**Jean-Marc Dubois** remarque que 25 000€ de plus sur la communication c'est beaucoup.

**Sophie Guichard** répond que ce n'est pas que de la communication mais que cela englobe tous les outils de gestion de l'association qui permettent d'avoir des données fiables notamment d'un point de vue comptable. Cette année on a dépensé 4 500€ pour mettre des patches sur un site qui n'était déjà pas stable. Pour le moment rien d'est décidé mais l'idée est d'avoir une solution hébergée. La valeur n'est donc qu'estimée. **Yann Bergheaud** ajoute que le site actuel a des problèmes de sécurité, de version. Or le CA est garant des données personnelles. Les bugs et la suppression des collègues ont entraîné un énorme retard de l'ouverture des inscriptions et pour autant des données ont disparues.

**Benoît Roques** de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose que l'ANSTIA rédige des livres blancs sur un ou deux sujets qui nous préoccupent, des documents modestes de 10 à 20 pages, sur un sujet précis (à identifier), qui ne soient pas en concurrence avec d'autres initiatives de la communauté. Des premiers sujets pourraient être identifiés durant ces journées qui apportent beaucoup à ceux qui ont la chance d'y participer, d'échanger, de réfléchir mais il pourrait être préférable d'en sortir un document concis, précis, de quelques pages. De plus, ces livres blancs nous rendraient plus visibles et rendraient service en dehors de l'association, si l'ANSTIA a une préoccupation d'être ouvert et open source.

**Jean-Philippe Letourneur** rappelle que le ministère nous aidait durant des années. Ce qui n'est plus le cas. Il avait donné 50 000€ pour la création des formations lors du plan CréaMooc qui ont été dépensés en partie. Or la force de notre association c'est que tout le monde donne de sa personne et finalement, nous n'avons pas dépensé ce qui nous avait été attribué. Une équipe précédente du CA s'est posé la question d'avoir un permanent où une permanente. Pour rebondir sur la proposition de « livre blanc », qui est une bonne idée, une personne dédiée pourrait coordonner toutes ces actions : qui rédige, qui relance, qui ferait de la gestion de projets, qui aiderait la mise à jour du site web.

**Sophie Guichard** répond que cette idée a été évoquée par l'équipe actuelle. Il serait possible de prendre quelqu'un pour une année où un mi-temps sur 1 ou 2 ans. **Sandrine Karam** est favorable à l'embauche d'un salarié ou de stagiaires sur plusieurs mois. On a besoin d'un administratif et en même temps on a besoin de quelqu'un sachant faire de la communication. Peut-être serait-il possible d'avoir des aides ou un emploi aidé ? Se posera alors la question de sa localisation et de la personne référente au sein de l'ANSTIA. Ou bien prendre des prestations ?

Le budget ainsi que les tarifs sont soumis aux votes.

**Ils sont approuvés à l'unanimité**

## 4. Mise à jour des statuts

**Sandrine Karam** rappelle que lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue à Limoges, elle s'était engagée à « réconcilier » les corps de métiers. Elle pense qu'aujourd'hui avec les nouveaux statuts, ce n'est plus nécessaire. Pour autant, de petites modifications seront présentées et devront être votées.

Date de création : 15 décembre 2018

## Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2018

Auteurs : Vincent Dalmeйда et Eloïse Joyeux

Pages : 7/

**Vincent Dalmeйда** présente les petites modifications comme étant pour la plupart des demandes de la préfecture de Paris faites lors du changement de domicile de l'association. En effet, nos statuts prévoient que le domicile de l'association est l'établissement dont dépend le secrétaire. La préfecture nous a demandé par exemple de l'écrire explicitement : « le siège est à Paris ». D'un point de vue pratique de fonctionnement, il était prévu que le transfert du siège soit ratifié en assemblée générale. Comme nous ne nous réunissons qu'une fois par an, ce transfert ne peut être ratifié qu'un an après. Nous proposons de préciser que les adhérents seront informés, du fait du changement de secrétaire, du changement de siège de l'association. Nous avons besoin d'une adresse de gestion. On précise que ce n'est pas « éventuellement ». La proposition de nouvelle version a été diffusée et est disponible sur notre site.

**Jean-Marc Dubois** pense que quelles que soient les modifications des statuts elles ne sont pas mineures. Le fait de fixer le siège à Paris n'est pas la solution parce qu'il faudra les remodifier très régulièrement. La bonne méthode serait de ne pas avoir à changer de siège social, de dissocier le siège social de là où est le secrétaire.

**Sandrine Karam** dit que le CA avait envisagé de mettre un siège social à l'AMUE ou dans une maison des associations. C'est à étudier durant cette année pour proposer une version plus pérenne à la prochaine AG et qui ait un sens.

Les modifications « mineures » proposées à l'avance sont soumises aux votes.

**Ils sont approuvés à l'unanimité moins 2 voix « contre » (+ procurations)**

**Yann Bergheaud** présente la proposition de modification du quorum pour les AG. Cette proposition est liée à la limite de 5 procurations faite dans la charte. L'an passé en AG, nous avons voté une modification du quorum en hausse et de le passer de 25 à 30% des adhérents. C'est une faute collective de la part de l'ensemble des administrateurs, mais la version qui a été déposée à la préfecture ne comportait pas cette modification. Heureusement notre erreur nous a sauvé cette année parce que nous n'aurions pas réussi à réunir le quorum aujourd'hui. Avec un nombre d'adhérents identique à 2017 un quorum de 30% était possible. Mais du fait de l'accroissement important du nombre d'adhérents (environ 10% de plus en 2018), il ne nous semble pas acceptable que certains disposent cette année encore, de près de 30 procurations. Nous souhaitons limiter à 5 procurations par personne. De ce fait, le nombre de votants baissera. En corollaire, pour être cohérent avec les statuts, nous proposons de modifier les statuts en baissant le quorum à 15 % des adhérents et non pas l'augmenter comme demandé l'an passé.

**Jean-Philippe Letourneur** évoque la valeur du quorum sous forme de nombre de voix, sachant que nos AG ont toujours réuni une centaine de participants.

**Yann Bergheaud** répond qu'il ne sait pas si c'est légal. Il explique ce qui se passerait si le quorum n'était pas réuni lors de l'AG ordinaire. Nos statuts en parlent, mais ce qui est dit serait difficile à mettre en œuvre et obligerait à faire 2 AG la même année avec les difficultés de déplacement connus dans nos établissements. La deuxième AG aurait encore moins de participants et ne pourrait pas décider de choses importantes.

**Jean-Marc Dubois** suggère de limiter à 10 procurations par représentant d'un service.

**Eloïse Joyeux** pense que ce ne doit pas être lié à la taille d'un service mais doit être pour tout le monde pareil. Techniquement, il est déjà très compliqué de gérer les procurations. Si en plus il faut vérifier combien chaque service comporte de personnes, ça deviendrait même injuste. Il faut un nombre fixe de procuration par présent, quelle que soit la taille de l'établissement.

Date de création : 15 décembre 2018

## Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2018

Auteurs : Vincent Dalmeйда et Eloïse Joyeux

Pages : 8/

Une participante propose un vote en présentiel ET à distance via une webconférence. **Yann Bergheaud** répond qu'il pourrait effectivement remplacer le vote à main levée. Mais il ne pourrait pas remplacer le vote à bulletin secret comme celui pour élire les administrateurs. Le vote électronique à distance est très complexe à mettre en œuvre, inenvisageable pour une association de la taille de la nôtre.

La modification de porter à 15% le quorum est soumise aux votes.

**La modification est approuvée à l'unanimité moins 1 voix « contre » (+ procurations)**

### 5. Création d'une charte comme règlement intérieur

Le CA sortant a diffusé quelques jours avant l'assemblée générale une proposition de règlement intérieur, disponible sur le site. **Sandrine Karam** précise que nos statuts prévoient qu'il existe un règlement intérieur. En utilisant le mot « charte » on met plus en avant la notion de « valeurs ». On y présente par exemple le travail collaboratif que le CA a envie de mener avec les membres de l'association. Cette charte est le fruit de notre séminaire de co-construction qui a été organisé fin août 2018.

**Vincent Dalmeйда** fait une rapide présentation d'un des points qui porte sur le quorum qui cette année encore a été difficile à obtenir jusqu'à la veille au soir de l'AG. Nous avons conscience qu'en tant que chef de service nous inscrivons tout notre service à l'ANSTIA pour qu'éventuellement il profite des formations. Or tous nos services ne sont pas forcément impliqués dans l'association et ne se ressentent pas l'intérêt de le faire.

**Yann Bergheaud** rappelle qu'en sa qualité de juriste, un règlement intérieur est un document qui est validé par l'assemblée générale et peut être modifiée par n'importe quel CA, qui peut ensuite décider de le modifier puis le faire revalider par l'assemblée générale. Il est beaucoup plus simple à modifier que des statuts et est beaucoup moins engageant. Il décrit notre mode de fonctionnement. Dans cette charte, nous avons aussi voulu mettre en place le choix de l'organisateur des journées de l'année suivante à l'avance, avec des candidatures en amont, un an en avance pour pouvoir fixer les dates bien en amont et les communiquer auprès des adhérents plusieurs mois à l'avance. Nous voulions aussi proposer une limitation du nombre de procurations en lien avec le quorum. En effet, il n'est pas normal qu'il y ait 4 à 5 fois plus de procurations que de présents en AG. Nous proposons de limiter les procurations à 5 par adhérent présent. Nous avons conscience que cette charte peut être sujette à des critiques de par sa vocation à rassembler beaucoup de choses disparates.

**Jean-Marc Dubois** est d'accord pour la mise en avant des valeurs. Par contre, il pense que la partie qui évoque le « renouvellement démocratique » concerne le fonctionnement de l'association et n'est pas une « valeur » même si elle porte des valeurs démocratiques. Il pense que le style de la charte proposé n'est pas adapté en citant plusieurs exemples.

**Sandrine Karam** présente ce qui est nommé « sphère » dans la proposition de charte. Ces groupes sont transverses. Par exemple, dans celui intitulé « nos métiers dans cinq ans » toute l'association peut y participer. Idem pour ceux énoncés. Ces sphères n'empêchent pas le groupe d'ingénieurs pédagogiques ou autre. Il est envisageable de créer une sphère pour discuter de la charte.

**Jean-Philippe Letourneur** n'a pas eu le temps de lire la proposition entièrement. Il pense que sa rédaction est une bonne idée mais qu'elle n'est pas abouti et que de ce fait on ne peut pas statuer sur la version actuelle de la charte.



Date de création : 15 décembre 2018

## Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2018

Auteurs : Vincent Dalmeйда et Eloïse Joyeux

Pages : 9/

**Sandrine Karam** ajourne le vote sur la charte et propose de lancer un débat sur son contenu via les nouveaux outils qui seront présentés le lendemain en atelier. Elle demande à **Jean-Marc Dubois** et à **Vincent Dalmeйда** de l'animer. Par contre, la présidente fait voter le principe d'un groupe de travail qui travaillera à partir de ce document qui s'intitule « la charte ANSTIA ».

**La création du groupe de travail sur la charte est approuvée à l'unanimité moins 1 abstention (+ procurations)**

### 6. Élection du CA (3 sortants)

Bien qu'élu l'an passé, suite à son changement de poste, **Samir Bargaoui** ne peut plus rester au CA. **Lydie Rollin-Jenouvrier** et **Pierre Tassart** arrivent au terme de leur mandat de trois ans. Donc 3 postes sont à pourvoir.

Six personnes ont fait acte de candidature : Philippe Crave, Laurent Gensbittel, Vincent Lissillour, Corinne Parvéry, Manu Pyckaert, Pierre Tassart. Ils se présentent chacun leur tour durant 3 minutes.

Il est alors procédé au vote : 327 votants, 324 votes exprimés, 18 bulletins nuls

- Philippe Crave : 165 voix, **élu**
- Laurent Gensbittel : 129 voix
- Vincent Lissillour : 171 voix, **élu**
- Corinne Parvéry: 180 voix, **élue**
- Manu Pyckaert: 145 voix
- Pierre Tassart : 164 voix

### 7. Actions à mettre en place et constitution des cercles de travail.

Ce point a été évoqué lors du budget en point 3 avec la stratégie 2019.

### 8. Questions diverses.

Aucune question.

L'AG est clôturée à 12h30.

Fait à Paris  
Le 15 décembre 2018

Le secrétaire  
**Vincent Dalmeйда**

La secrétaire adjointe  
**Éloïse Joyeux**